

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 18 mai 2023 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Madame	Denise Hébert, membre (secteur rue Bourassa)
	Messieurs	Rémy Bélanger, membre (secteur nord et chemin des Hamelin)
		Frédéric Lavergne, membre (secteur Lac-à-Beauce)
		Claude Boudreau, membre (secteur route 155 Sud)
		Guy St-Amant, membre (secteur Lac La Tuque)
		Réal Tremblay, membre (secteur chemin des Pionniers)
Officiers municipaux :	Madame	Valérie Lévesque, greffière adjointe
	Monsieur	Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier

Madame Valérie Lévesque agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistance : 4 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le président monsieur Clément Dubé accueille et salue les personnes présentes dans la salle ainsi que les membres du conseil de quartier et les deux officiers municipaux présents.

Remise d'un certificat de reconnaissance à monsieur Rémy Bélanger

En ouverture, monsieur Dubé remet un certificat de reconnaissance à monsieur Rémy Bélanger, de la part des membres du conseil de quartier de la Couronne rurale, en guise d'hommage pour son implication dans la communauté et pour s'être vu décerner le prix bénévole mérite le 26 avril 2023 lors de la soirée Cœur et passion. De plus, M. Bélanger fut récemment récipiendaire de la médaille du gouverneur général en reconnaissance de son implication bénévole.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller, monsieur Clément Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert
APPUYÉ PAR monsieur Claude Boudreau

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec les ajouts suivants au point divers :

- Zone de dépassement sur la route 155 Sud secteur Lac-à-Beauce;
- Réglementation municipale sur la location de chalets au secteur Lac-à-Beauce;
- Travaux de débroussaillage au secteur Lac-à-Beauce;
- Présence de sel de déglacage dans le sable pour l'entretien des chemins;
- Tranchée occasionnée par le passage de la fibre optique sur le chemin de l'Église;
- Demande de modification de la journée du nivelage sur la rive Ouest;
- Diffusion de l'information lors de la fermeture du pont de la rive Ouest;
- Contrat de nivelage du secteur Lac La Tuque.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2023
4. Suivi au procès-verbal du 24 janvier 2023 :
5. Mise à jour / Travaux en cours
6. Projet budget jeunesse :
 - 6.1 Courses de boîtes à savon
7. Projets budget citoyen :
 - 7.1 Terrain de pétanque à Lac-Édouard
 - 7.2 Ralentez pour votre sécurité (figurines de sensibilisation)
8. Journée familiale secteur Lac-à-Beauce
9. Nouvelle page Web des Conseils de quartier
10. Divers
11. Tour de table des membres
12. Période de questions
13. Date de la prochaine rencontre : 21 septembre
14. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2023

Après en avoir pris connaissance, les membres déclarent le procès-verbal conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Frédérick Lavergne

APPUYÉ PAR monsieur Rémy Bélanger

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 24 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2023

Le conseiller et président monsieur Clément Dubé revient sur les sujets traités lors de la dernière rencontre du conseil de quartier du 24 janvier et dresse un suivi au niveau des points suivants :

4.1 Demande de devancement de la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la route 155 Nord

Mme Valérie Lévesque rappelle que lors de la dernière rencontre du Conseil de quartier tenue le 24 janvier, une résolution avait été adoptée pour demander le devancement de la réduction de la vitesse de 90 km/h à 70 km/h à deux endroits sur la route 155, soit au km 121,5 situé en haut de la pente à l'endroit de la plage Villeneuve, ainsi qu'au km 117,5 sur la voie de contournement à l'approche de la jonction de la rue de la Rivière près du Camping La Tuque. Le motif était de contribuer à réduire le bruit incommodant causé aux résidents avoisinants lors de la diminution de la vitesse aux endroits actuels près du chemin des Pionniers et du chemin des Hamelin, dû à l'utilisation excessive des freins Jacob par les camions lourds.

La demande fut portée à l'étude du Comité de Sécurité publique, dont la rencontre se tenait le 4 mai dernier. Suite à l'analyse du comité, celui-ci ne recommande pas la modification des emplacements de la réduction de la vitesse, jugeant que toute pente entraîne un bruit incommodant malgré une diminution de la vitesse et que l'aspect du bruit dérangent ne rencontre pas les critères de sécurité publique aux fins de réduire la vitesse sur une route numérotée. Toutefois, le Comité recommande d'améliorer l'affichage actuel du panneau de sensibilisation sur l'utilisation des freins Jacob, celui en place n'étant pas très visible.

4.2 Dossier situation de M. James Wabamoose

M. Clément Dubé informe de l'avancement du dossier dérogatoire du citoyen M. James Wabamoose, lequel s'est départi de ses chiens et a libéré l'accès au Lac Lagon. M. Jean-Sébastien Poirier ajoute que ce dossier est pris en charge par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, compte tenu qu'il s'agit d'une occupation sans droit que la Ville ne peut légiférer sur les terres du Domaine de l'État. Le membre monsieur Guy St-Amant demande à ce que la Ville diffuse sur son site Web les informations quant à la procédure à suivre dans les dossiers d'occupation illégale, à savoir l'autorité responsable à contacter ainsi que les compétences respectives. M. Poirier indique que les gens peuvent communiquer directement avec le Ministère des Ressources naturelles dont les coordonnées apparaissent sur leur propre site ou avec Info-Service au 819 676-5091 pour obtenir l'information. Il s'agit de la porte d'entrée pour la Ville pour toute question et les informations sont colligées dans le but de rendre un suivi et voir l'état d'avancement des demandes.

4.3 Vente du terrain adjacent au Parc des Hamelin

Le directeur général adjoint et greffier monsieur Jean-Sébastien Poirier indique qu'au parc des Hamelin, un terrain constructible adjacent au parc sera vendu et les sommes pourront être réinvesties au profit de l'embellissement du parc. Le membre monsieur Rémy Bélanger demande si les futurs acquéreurs du terrain pourraient être soumis à une clause contre les nuisances à l'intérieur de l'acte de vente, compte tenu qu'il s'agit d'une vente de terrain municipal et que nous constatons plusieurs nuisances dans le secteur. M. Poirier répond qu'une telle clause ne peut être insérée, mais qu'il s'agit plutôt du respect et de l'application de la réglementation municipale. Il invite les gens à communiquer à la Ville les nuisances et celles-ci seront prises en charge par la Ville en fonction du règlement et de la procédure.

4.4 État d'avancement Internet haute vitesse

M. Dubé invite les gens ayant des informations ou situations particulières en lien à la desserte d'Internet haute vitesse dans le quartier à lui en faire part.

5. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

M. Dubé informe qu'à la fin du mois de mai ou début juin, 100 mètres de glissières de sécurité seront installés sur la rue Bourassa et que du rechargement sera effectué en fin août / début septembre. Également, du rechargement sera fait sur le chemin de la Voie-Ferrée au secteur Lac-à-Beauce vers la fin août ou au début du mois de septembre.

Le membre monsieur Réal Tremblay souligne que le chemin se mine sur le chemin des Pionniers peu après l'écocentre.

6. PROJET BUDGET JEUNESSE

Le président M. Dubé informe qu'un projet issu du budget jeunesse ayant été accepté verra le jour prochainement, soit l'organisation d'une course de boîtes à savon qui devrait avoir lieu au mois de septembre. Les courses s'effectueront dans la côte de la rue St-Louis et sont destinées aux jeunes de 9 à 16 ans et la construction des bolides fait l'objet de précisions à respecter à l'intérieur des règlements.

7. PROJETS BUDGET CITOYEN - SUIVI

- 7.1 Terrain de pétanque à Lac-Édouard : le projet verra le jour au courant de l'été.
 - 7.2 Ralentissez pour votre sécurité : des figurines de sensibilisation à la réduction de la vitesse à l'effigie d'enfants seront installées au courant de l'été à des endroits stratégiques.
 - 7.3 Biblio-parc : le projet verra le jour à l'été 2024, dû à la commande du mobilier qui devra faire l'objet d'un processus d'appel d'offres.
-

8. JOURNÉE FAMILIALE SECTEUR LAC-À-BEAUCE

Le membre monsieur Frédéric Lavergne informe du projet d'organiser une journée familiale au secteur Lac-à-Beauce, dont l'Association des propriétaires riverains du Lac-à-Beauce discute depuis plusieurs années. Compte tenu de l'aide proposée par la Ville, il serait opportun de tenir cette journée au courant de l'été 2023, dont la date serait le 15 juillet. Toutefois, le manque d'implication bénévole pour organiser cette activité risque de mettre le projet en péril. Il invite donc les gens à discuter entre eux et à communiquer avec lui afin de trouver une personne qui prendra en charge l'organisation de cette journée familiale. La citoyenne madame Line Côté demande plus de précisions et suggère la formation d'un comité afin de tenir une rencontre pour l'organiser et désire s'impliquer. M. Poirier précise que la date qui est fixée découle de la disponibilité des équipements de la Ville en fonction des diverses activités prévues au calendrier estival. Le citoyen monsieur Alain Cloutier suggère l'envoi d'une communication via le petit journal de l'Association afin de solliciter les gens intéressés. M. Lavergne confirme que l'information est prévue dans la prochaine publication, qui aura lieu toutefois seulement à la mi-juin.

9. NOUVELLE PAGE WEB DES CONSEILS DE QUARTIER

Mme Valérie Lévesque informe tel qu'évoqué lors de la dernière rencontre qu'une nouvelle page Web verra le jour prochainement sur le site de la Ville de La Tuque, destinée aux Conseils de quartier où toute l'information pertinente s'y retrouvera, telles la date des prochaines rencontres publiques, les procès-verbaux, les activités à venir ainsi que les coordonnées des membres. Par ailleurs, il n'y aura plus d'envois postaux des avis de tenue des séances des Conseils de quartiers, dont l'information se retrouvera sur la page Web et la page Facebook de la Ville, et dont l'information pourra également être obtenue via Info-

Service au besoin ou directement à l'hôtel de Ville. De plus, l'information paraîtra à l'endos du journal local dans la section « Votre Municipalité vous informe » et un appel sera logé aux résidents du secteur quelques jours à l'avance via le système d'automate d'appels, auquel les gens doivent s'abonner en contactant Info-Service.

10. DIVERS

Zone de dépassement sur la route 155 Sud secteur Lac-à-Beauce

M. Dubé mentionne qu'une rencontre fut tenue avec le ministère des Transports du Québec relativement à la problématique rencontrée à l'endroit de la zone de dépassement sur la route 155 Sud, laquelle avait fait l'objet d'une demande de retrait par le conseil municipal de la Ville de La Tuque. Le Ministère comprend la position de la Ville et la proposition est en analyse, une étude sera réalisée à cette fin.

La citoyenne madame Line Côté revient sur l'accident survenu à sa résidence avec un camion lourd dû à la voie de dépassement ainsi que d'autres accidents survenus à cet endroit, et demande de mettre plus de pressions auprès du Ministère pour des raisons de sécurité de vie humaine. M. Poirier confirme l'ouverture actuelle du Ministère à être en mode solution afin de trouver la meilleure avenue possible sur la situation avec une étude, contrairement à la réponse négative précédente. Le conseil a été clair sur sa demande et les discussions sont suivies de près. Un retour nous sera fait cet automne suite à l'étude.

Réglementation municipale sur la location de chalets au secteur Lac-à-Beauce

Faisant suite à la dernière assemblée générale annuelle de l'Association lors de laquelle un citoyen a adressé le questionnement, il est pertinent de donner l'information sur la réglementation municipale régissant la location de chalets au secteur Lac-à-Beauce, ce type de location apportant parfois son lot de nuisances. M. Poirier précise que la location de chalets est permise dans les secteurs récréo-forestiers, en fonction du règlement de zonage. Par contre, le secteur Lac-à-Beauce étant en secteur résidentiel, cela n'est pas permis. Lorsque cela est constaté, les gens peuvent communiquer l'information au Service de l'urbanisme qui interviendra.

Le membre monsieur Guy St-Amant demande s'il pourrait être permis en modifiant la zone d'un secteur en particulier, M. Poirier répond à la négative puisqu'il n'est pas permis de cibler un territoire en particulier pour lui attribuer un zonage différent dans le but d'y permettre un usage interdit.

Le citoyen monsieur Romuald Bézard demande comment un lotissement locatif peut être permis, en référence au projet autorisé par la Ville. M. Poirier indique qu'il est permis à la base par le règlement de zonage, étant situé en secteur agro-forestier. Il précise toutefois que malgré une interdiction au règlement de zonage, plusieurs autres outils réglementaires en urbanisme peuvent permettre un projet, sous réserve de l'approbation des gens concernés à la suite d'une consultation publique.

Travaux de débroussaillage au secteur Lac-à-Beauce

Le membre monsieur Frédéric Lavergne demande à ce que des travaux de débroussaillage sur l'accotement soient effectués sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce et le chemin de l'Église, en vue de faciliter le passage compte tenu que le chemin à ces endroits n'est pas large.

Présence de sel de déglacage dans le sable pour l'entretien des chemins

Le membre monsieur Frédéric Lavergne apporte une demande formulée par un résident au secteur Lac-à-Beauce à l'effet de retirer le calcium du sable lors de l'épandage sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce, sur la base de la préoccupation de la contamination du lac.

Tranchée occasionnée par le passage de la fibre optique sur le chemin de l'Église

M. Lavergne soulève qu'une tranchée avait été creusée lors du passage de la fibre optique, laquelle avait été réparée et pavée. Toutefois, suite à l'hiver, l'endroit s'est affaissé traversant le chemin de l'Église, en plus de

l'apparition de nids-de-poule. Il demande donc s'il est possible que l'entreprise ayant fait ces travaux puisse remettre le chemin dans son état initial.

Demande de modification de la journée du nivelage sur la rive Ouest

La membre madame Denise Hébert demande si la niveleuse pourrait être passée le lundi ou le mardi sur la rive Ouest afin de profiter du bon état des chemins au lieu du jeudi ou vendredi, dû à l'achalandage occasionné la fin de semaine, occasionnant un mauvais état de la chaussée durant toute la semaine. Également, elle rapport la présence d'un panier de basketball dérangeant près du chemin.

Diffusion de l'information lors de la fermeture du pont de la rive Ouest

Mme Hébert indique que le MTQ a de nouveau procédé comme l'an dernier à la fermeture du pont de la rive Ouest pour effectuer des travaux sans avoir avisé au préalable. Après vérifications, l'avis avait été transmis à la Ville dans un délai extrêmement court ne permettant pas d'aviser les résidants à l'avance. Elle demande donc si un plan de communication peut être établi pour informer les gens plusieurs jours à l'avance. Aussi, elle rappelle l'état pitoyable du chemin entre l'usine et le pont. M. Poirier confirme que le dossier est en discussion et que des aides financières pourraient permettre sa réfection.

Contrat de nivelage du secteur Lac La Tuque

Le citoyen monsieur Denis Trottier informe ne pas avoir obtenu de suivi quant au dossier du contrat de nivelage du chemin du Lac La Tuque. M. Poirier répond que le dossier fut conclu dans les derniers jours et qu'une invitation sera transmise au courant de la semaine prochaine à l'Association conviant les membres de leur conseil d'administration à une rencontre pour en discuter, laquelle devrait se tenir d'ici le 15 juin prochain.

Le membre monsieur Guy St-Amant ajoute que la rencontre des membres de l'Association est le 24 juin et qu'il serait souhaitable d'avoir l'information en amont afin d'informer ceux-ci lors de cette rencontre. M. Poirier confirme qu'à la première ou la deuxième semaine de juin, la rencontre aura lieu donc le conseil d'administration disposera de l'information à sa rencontre du 24 juin.

Le citoyen monsieur Alain Cloutier demande s'il est possible de consulter le Plan d'intervention en infrastructures routières locales. M. Poirier répond à la négative, il indique que le plan est encore à l'état d'un document de travail et dont les annonces financières n'ont pas encore été effectuées par le Ministère. À la demande de certaines informations ciblées par monsieur Cloutier, monsieur Poirier l'invite à nous transmettre l'information précise désirée par une demande d'accès à l'information et celle-ci sera analysée.

11. TOUR DE TABLE

Le membre monsieur Réal Tremblay demande à ce que les résidants du chemin des Pionniers soient avisés à l'avance lors d'épisodes de dynamitage lors des opérations de la carrière par l'entreprise Les Agrégats Dany Morissette. Le membre monsieur Rémy Bélanger indique que pour sa part sur le chemin des Hamelin, il reçoit un appel et ils viennent installer un sismographe. M. Jean-Sébastien Poirier répond que la Ville adressera une demande de communication par l'entreprise et vérifiera au niveau de l'obligation d'informer les résidants.

Le président monsieur Clément Dubé rappelle qu'il est obligatoire d'obtenir un permis de brûlage auprès du Service de sécurité incendie afin de pouvoir effectuer un feu à ciel ouvert, puisque c'est interdit par périodes selon l'indice de feu. Également, il incite les gens à utiliser un pare-étincelles.

Concernant la collecte des matières résiduelles, il rappelle aux gens de déposer les bacs roulants en bordure de la chaussée de façon à ce que les roues soient du côté des résidences et de laisser un mètre entre les bacs, afin de faciliter les opérations de collecte. Le membre monsieur Claude Boudreau ajoute que c'est d'ailleurs inscrit dans la réglementation municipale.

En terminant, M. Dubé informe que la fête familiale estivale au secteur La Croche aura lieu le samedi 29 juillet, incluant une descente de la rivière comme l'an dernier. Il invite les gens à participer aux festivités.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyen monsieur Romuald Bézard réitère sa demande formulée lors de la rencontre précédente quant à l'ajout de conteneurs à déchets dans le secteur du Lac-Chat ou Carignan afin de diminuer les nuisances, tel qu'il y a actuellement à Rivière-aux-Rats, puisque les conteneurs actuels débordent. M. Poirier ajoute que les lieux d'enfouissement en tranchées sont destinés à la disposition des déchets des villégiateurs.

13. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 21 septembre 2023.

14. FIN DE LA RENCONTRE

Le conseiller monsieur Clément Dubé remercie le public de sa présence ainsi que les membres.

IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boudreau
APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 42.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé, président
Conseiller municipal



Valérie Lévesque, secrétaire
Greffière adjointe